

Colloque de MORAT

Synthèse des propos de l'atelier n°02

« *Assistance au suicide et euthanasie quelles différences ?* »

Jérôme SOBEL ⇒ Pionnier du suicide médicalement assisté

La question ⇒ « Quelles différences entre le suicide médicalement assisté et l'euthanasie ? »

Introduction

Le modérateur de cet atelier a été notre très respectable GM Alexandre RAUZY – GOS

L'avant-propos a été réalisé au moyen de la projection d'un extrait de reportage TV sur la thématique d'une durée de 2-3 minutes.

⇒ *Film de présentation sur la thématique :*

Les pays européens progressistes qui autorisent l'euthanasie et/ou le suicide médicalement assisté

- ✓ **Les Pays Bas** ⇒ Euthanasie légale depuis 2001. En 2015 environ 5500.
- ✓ **La Belgique** ⇒ Euthanasie est dépenalisée depuis 2002. Elle est réalisée par un Médecin généraliste avec des médicaments achetés en pharmacie pour un montant de 25€. Environ 15000 cas d'euthanasie ont été répertoriés.
- ✓ **Le Luxembourg** ⇒ autorise l'euthanasie et le suicide médicalement assisté depuis 2009
- ✓ **La Suisse** a dépenalisé le suicide assisté et l'euthanasie passive. Environ 2000 cas / an
Coût entre 9000 et 10000€.

Une définition des euthanasies et du suicide médicalement assisté

- **Euthanasie active** ⇒ *Le médecin provoque la mort du patient en fin de vie*
- **Euthanasie passive** ⇒ *La possibilité de laisser mourir la personne pour ne pas prolonger sa douleur*
- **Suicide médicalement assisté** ⇒ *La potion létale est insérée dans la poche de la perfusion et le patient lui-même déclenche l'ouverture et la perfusion létale.*

⇒ La notion de consentement du patient

L'idée générale est que l'on peut donner la mort ou laisser mourir un patient si l'on a obtenue préalablement son consentement.

Le suicide dans l'antiquité n'était pas condamné par tous. ⇒ *A discuter*

⇒ Le GM nous a proposé une réflexion autour d'un extrait de texte du philosophe Sénèque et puis une seconde autour d'un extrait de texte du philosophe Alain

Lettre à Lucilius n°70 : Suite à un tremblement de terre et des morts dans la cité...

- x L'approche de la vieillesse dernière phase de vie avant l'arrivée au port final ...
- x L'arrivée au port est différente en fonction des tracés de vie de chacun...
- x Ce qui est bien ce n'est pas de vivre mais de vivre bien...
- x Il tient pour chose indifférente de se donner la mort ou de la recevoir...

La défense de la liberté et le courage de mettre fin à ses jours...

Article de presse d'Alain : suicide d'un enfant dans la ville...

- x La douleur du suicide d'un enfant...
- x La vie est bonne par dessus-tout...
- x Le bonheur s'est la saveur même de la vie...
- x N'importe quel vivant remporte la même victoire...
- x Mourir c'est renoncé...

La défense de la vie par dessus tout et même des souffrances qu'elle peut apporter...

⇒ Libre propos

Le GM nous rappelle que :

- *le chemin initiatique nous apprend à mourir. C'est passé du singulier à l'universel...*
- *On apprend en maçonnerie qu'un élément n'est rien ce qui compte c'est la défense des valeurs humanistes que l'on partage...*
- *Une question abordée uniquement par des pays progressistes*
- *Une approche trop étriquée en France qui concerne uniquement les malades en fin de vie depuis la la Loi Léonetti promulguée en 2005.*

⇒ Réflexions sur différents sujets :

- x *L'importance de la souffrance physique ou psychique*
- x *La dignité*
- x *La liberté de choix*
- x *Le consentement de la personne*
- x *La prise de conscience de l'acte*

- x Le consentement est irréversible on ne peut pas revenir en arrière
- x L'entourage et la douleur des proches
- x L'égalité entre les hommes (et les femmes) par le coût (25€ ou 10000€) ou le cadre légal du S.M.A ou de l'euthanasie selon qu'ils soient dépénalisés ou non.

⇒ **Il y a eu des sensibilités différentes comme par exemples :**

- ✓ L'approche effrayante du **tourisme de la mort en Suisse**
- ✓ La problématique des personnes démentes ou privées de consentement

⇒ **Nous avons eu la chance d'avoir les témoignages de plusieurs infirmières qui travaillent en soins palliatifs en Suisse :**

L'essentiel reposait sur la dignité de la personne dans la fin de vie.
A quoi bon recourir au suicide ou à l'euthanasie ?

⇒ **Propos d'une sœur infirmière en Réa :**

- Un sujet d'abord accès sur les malades...
- L'euthanasie active n'est pas légale en Suisse mais elle se pratique...
- L'altération du discernement du patient ?
- La famille et l'acharnement thérapeutique...
- L'apaisement en fin de vie...

⇒ **Priorité à la non souffrance (soins palliatif) ou priorité à la liberté (S.M.A)**

- ✓ Le sujet tabou du suicide il y a 50 ans...
- ✓ La maîtrise et la raison de ses passions, ex : le suicide à l'issue d'une séparation amoureuse, la perte financière...
- ✓ La volonté d'un couple de mourir en même temps ?
- ✓ La mort de l'âme est-elle plus grave que la mort du corps ?

⇒ **Puis on s'est posé différentes questions techniques :**

- x Quelles sont les doses légales d'anti-douleurs ?
- x La personne doit pouvoir vivre sans machine... ?
- x La problématique des assurances et de la stabilité financière du foyer du défunt ... ?
- x Le suicide souvent annule les contrats d'assurance ?

Conclusion

***Il faut remettre la mort au centre de la vie...
La mort fait partie de la vie.***

Et nous avons échangé les mots clefs suivants :

***La liberté
La dignité
L'égalité
La fraternité***